

Rapport de la CoFin sur le Préavis 18/2016 concernant le réaménagement de la traversée du village-demande d'un second crédit d'étude

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Une délégation de la commission des finances composée de Messieurs Roland Rapin et Alain Vionnet et de Madame Anne Morier, ont assisté à la séance de la commission ad hoc en date du 1^{er} novembre 2016.

La commission des finances s'est réunie le lundi 7 novembre à 19h30. Etaient présents :

Messieurs Alain Vionnet, président, Marc Châtelain, Stéphane Jaquet, Roland Rapin, Eric RoCHAT et Mesdames Barbara Mali de Kerchove et Anne Morier.

Ont également assisté à la séance, M Alain Bovay Syndic responsable des finances et Monsieur Stéphane Roulet, boursier. La CoFin les remercie pour leur présence, leurs explications et leur disponibilité.

Projet : Ce projet a pour but de rechercher une solution qui rende la traversée du village plus attractive. Le choix du bureau s'est porté sur son expérience (place du village de Corsier entre autres).

Certaines interventions sur la Route des Deux Villages sont nécessaires : Gaz, électricité, les séparatifs eaux claires – eaux usées sont en ordre partout sauf au niveau de la Chiésaz. Un rapport de l'OPB demande de réduire les nuisances pour les riverains, cela se fera par un revêtement phonoabsorbant.

Un commissaire trouve le projet luxueux. Il rappelle les études antérieures et leur grandiloquence, souligne la mise à neuf du réseau souterrain effectuée il y a quelques dizaines d'années seulement, s'inquiète de la démesure affichée entre une route volontairement entravée et des trottoirs monumentaux. Il tient en particulier à être assuré de la coordination étroite entre les travaux et la création de la « place du village » et de ses commerces ; en effet, projet privé, un tel développement est une cible idéale pour les opposants traditionnels et permet de prédire un décalage entre les travaux publics et privés avec tous les dépassements de coût afférents. Finalement, avec des frais d'étude s'élevant à 550'000.- si ce préavis est accepté, il craint que ce ne soit une vraie option prise sur les 8 millions de dépenses d'exécution alors que les finances communales sont en délicatesse. Monsieur Alain Bovay, syndic, prend note de ces inquiétudes, assure que toutes les mesures de coordination seront prises en accord avec les différents bureaux impliqués et rappelle que certains travaux seront liés à des comptes affectés. D'ailleurs, le projet n'est pas encore figé, il a déjà tenu compte des éléments ressortis d'Agenda 21.

Il existe un projet d'immeuble avec des commerces en face du collège de la Chiésaz, des commerçants du bas du village sont intéressés à y monter. L'idée étant d'avoir des commerces de proximité. L'étude comprendra le raccord avec ce projet.

Ces travaux se feraient étape par étape, sur le plan des investissements il y a une année d'avance car une somme est prévue pour 2016. Ils seront coordonnés par le bureau d'ingénieur civil MCR, la volonté étant de garder le même bureau pour avec un bon suivi. En faisant les travaux étapes par étapes, cela permettra de garder des entreprises qui sont dans la région.

Un commissaire demande ce qu'il en est du Chemin des Boulingrins, M Alain Bovay, syndic répond que ce projet avance et que les travaux devraient être faits avant ceux de la traversée du village.

Un commissaire demande quelle sera la partie des investissements qui fera l'objet d'un retour de péréquation. Pour bénéficier de la péréquation, il faudrait dépenser 2,5 millions, un membre de la CoFin propose d'étudier quelles sont les opportunités de bénéficier d'un retour de péréquation au travers de ce projet.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et après délibération, la CoFin, à l'unanimité propose au Conseil communal, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis N° 18-2016, à savoir :

- Octroyer le montant de l'étude demandé de CHF 440'000.- ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- Financer la dépense par le recours à de l'emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans au maximum, via les comptes d'amortissement des services concernés.

Le président Alain Vionnet



La secrétaire Anne Morier

